



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 octobre 2021 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme RAS Anaïs, Mme SICARD Mélanie.

Procuration(s) : M. ROY Quentin donne pouvoir à M. BELLIN Jérôme, M. MONTOUX Johan donne pouvoir à Mme RAS Anaïs.

Excusé(s) : M. ROY Quentin, M. MONTOUX Johan.

Secrétaire de séance : Jérôme BELLIN

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 06 septembre 2021.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2021-041 du 08.09.21 : acceptation du devis de WURTH France SAS d'un montant 265,99 € H.T. soit 319,19 € T.T.C., pour la fourniture et livraison d'une rehausse pour l'échafaudage roulant destiné aux services techniques.
- N° 2021-042 du 16.09.21 : acceptation du devis de la SARL AMIBAT d'un montant de 687,32 € H.T. soit 824,78 € T.T.C., pour la fourniture et la pose d'un robinet avec douchette dans la cuisine de la nouvelle cantine.
- N° 2021-043 du 23.09.21 : acceptation du devis de LUMELEC d'un montant de 1 104,00 € H.T. soit 1 324,80 € T.T.C., pour la fourniture de 8 projecteurs LED pour l'éclairage du stade municipal.
- N° 2021-044 du 30.09.21 : acceptation de la convention d'utilisation spécifique signée le 28 septembre 2021 avec l'Association ACCORD'D'VOUS, moyennant la somme de 500,00 € H.T. soit 600,00 T.T.C., pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021.
- N° 2021-045 du 06.10.21 : acceptation du devis de SARL AMIBAT de 477,60 € H.T. soit 573,12 € T.T.C., pour la fourniture et la pose d'un pied de 50 cm pour le lavabo circulaire de l'école maternelle.
- N° 2021-046 du 08.10.21 : acceptation de l'offre de la SARL COURBIER REMY de 708,33 € H.T. soit 850,00 € T.T.C., pour la fourniture d'une balayeuse d'occasion.

2021-050 REMBOURSEMENT A L'ELU MUNICIPAL PAR LA COMMUNE DE SES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU D'ASSISTANCE AUX PERSONNES AGEES, HANDICAPEES OU AYANT BESOIN D'UNE AIDE PERSONNELLE A SON DOMICILE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de rembourser à l'élu par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile.

2021-051 BUDGET DE COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 2 sur le budget de la commune de l'exercice 2021, comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
1641 (16) emprunts en euros	4 601,65 €	021 (021) virement de la section de fonctionnement	-5 300,04 €
20423 (204) projets infrastructures d'intérêt national	598,31 €	1641 (16) emprunts en euros	10 500,00 €
TOTAL DEPENSES	5 199,96 €	TOTAL DES RECETTES	5 199,96 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) virement à la section d'investissement	-5 300,04 €		
66111 (66) intérêts réglés à l'échéance	793,91 €		
678 (67) autres charges exceptionnelles	4 506,13 €		
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL DES RECETTES	0 €

2021-052 ACCUEIL JEUNES – TARIFS DES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessous :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Karting (Rouillé)	22,00 €
	Foot en salle/ultimate et une partie Laser Game	16,00 €

2021-053 COMMISSION SOCIALE – DOSSIER D'AIDE SOCIALE N° 4-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer l'aide présentée en suivant conformément l'avis de la commission sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser l'aide directement au fournisseur concerné par la dette.

2021-054 COMMISSION SOCIALE – DOSSIER D'AIDE SOCIALE N° 5-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer l'aide présentée en suivant conformément l'avis de la commission sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser l'aide directement au fournisseur concerné par la dette.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- qu'il y a jusqu'à minuit pour enregistrer les inscriptions au repas des anciens. Madame Maryse GREMILLON précise qu'il y a 45 personnes inscrites en comptant les serveurs – cela fait 33 personnes de plus de 70 ans sur 110 invitées.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Gilbert BEAUJANNEAU sera présent à l'apéritif mais non au repas, que le traiteur retenu est celui de Marigny Chémereau.

- qu'après la récente ouverture de la déchèterie mise en service, une analyse est à l'étude concernant une recyclerie qui permettrait de récupérer des produits recyclables, l'enquête est menée par les services de la Communauté de communes des Vallées du Clain. Cela aura un coût en bâtiments car il faudrait un minimum de 1 000 m² pour pouvoir accueillir les personnes. Le principe serait d'utiliser des membres d'associations de réinsertion existantes ce qui permettrait d'être les acteurs de mise en état. Monsieur le Maire cite en exemple l'association l'Embellie d'Iteuil qui remet en état pour ensuite revendre. Ces moyens de recycler sont plutôt les bienvenus.

Monsieur Philippe GREGOIRE indique qu'il aurait été judicieux de mettre à disposition un plan de circulation de la nouvelle déchèterie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain CHAPIGNY. Monsieur Alain CHAPIGNY informe que le chantier est terminé, sauf quelques retouches de peintures, concernant les nouvelles installations électriques, il faudra surveiller les premières consommations d'électricité et l'équilibrage des phases.

Monsieur Alain CHAPIGNY précise que l'installation de la pompe à chaleur de la mairie est terminée et fonctionne. Madame Alexandra JUCHAULT demande ce qu'il en est de celle de l'école. Monsieur le Maire répond que le problème provenait du brûleur.

Monsieur le Maire demande à Madame Alexandra JUCHAULT de faire un point sur le personnel. Madame

Alexandra JUCHAULT informe qu'un point a été fait avec les services techniques et que les personnels de l'école ont également été reçus.

Suite à certaines attitudes violentes d'enfants de l'école, Madame Alexandra JUCHAULT ne cache pas son inquiétude vis-à-vis de Madame Ophélie LAMADE qui vient de faire part de sa grossesse.

Madame Alexandra JUCHAULT interroge Madame Marie-Pascale HÉDIN sur le futur service civique, celle-ci répond qu'il lui manque beaucoup d'informations pour pouvoir procéder à la déclaration de ce dernier.

Concernant le remplacement de Madame Marie-Pascale HÉDIN, Monsieur François-Xavier LACOMBE précise que cela n'est pas forcément bon signe de ne pas avoir eu la réponse de la potentielle candidate retenue. Monsieur le Maire précise que 90% des candidatures reçues ne correspondent pas dans l'immédiat aux fonctions de secrétaire de mairie. Monsieur François-Xavier LACOMBE demande si l'on a une idée de la durée d'une formation de secrétaire de mairie ; Madame Marie-Pascale HÉDIN répond qu'il n'existe pas de formation en comptabilité publique et qu'il faut aussi beaucoup de pratique.

Monsieur le Maire informe :

- qu'une administrée se plaint des containers pleins et demande s'ils ne pourraient pas être enlevés ou cachés ?

Monsieur Philippe GREGOIRE précise qu'il y a de grandes incivilités quant aux dépôts faits à côté des containers quand ceux-ci sont pleins, et qu'il faudrait faire un article dans la prochaine gazette de la commune.

- qu'un administré lui a indiqué qu'un dépôt sauvage de plaques/tôles contenant de l'amiante a été déposé sur son terrain. Monsieur François-Xavier LACOMBE demande où vont aller ces plaques ? Monsieur le Maire répond qu'il n'enverrait pas les agents techniques sur ce terrain et qu'il prévient l'administré que c'est à lui de faire quelque chose.

- propose une date pour l'inauguration des travaux de l'école les 6 ou 13 novembre. Monsieur Philippe GREGOIRE et Madame Alexandra JUCHAULT ont opté pour le 13 novembre à 10h.

- qu'il y a quelques soucis d'utilisation du terrain de sport auxquels il faudra trouver une solution.
- a projeté les deux derniers diaporamas relatifs aux travaux sur le P.L.U.i.

Fait à ASLONNES, le 13 octobre 2021

Le Maire,
Roland BOUCHET

